INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
13 février 2023

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 13 février 2023 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Madame Lise Bérubé
Monsieur Steve Boucher
Monsieur Christian Baril

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 016-23

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

Résolution No 017-23

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2023. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

Résolution No 018-23

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à la majorité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 17 janvier 2023, en effectuant la correction à la résolution 014-23 pour inverser les prénoms de Mme Lise Bérubé et M. Christian Baril. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2022

Résolution No 019-23

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de décembre 2022 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 décembre 2022 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2022 comportant les numéros de chèques de #9309 à #9332 totalisant **69 613,63 $;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 décembre 2022, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 31 décembre 2022
Totalisant un montant de 14 682,37 $

NOM DU FOURNISSEUR	Montant
Alarme 911	19,49 $
Frais Prêt #2 TECQ 2014-2018	1 960,73 $
Frais bancaires	57,80 $
Location du photocopieur	133,37 $
Intérêt sur emprunt temporaire	604,58 $
Salaire des employés	9 832,38 $
Salaire des élus	1 912,61 $
Telus Québec (Internet et téléphone du garage)	161,41 $
Total	**14 682,37 $**

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2023

Résolution No 020-23

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de janvier 2023 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 janvier 2023 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2023 comportant les numéros de chèques de #9333 à #9353 totalisant **22 084,74 $;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 janvier 2023, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 31 janvier 2023
Totalisant un montant de 18 299,74 $

NOM DU FOURNISSEUR	Montant
Alarme 911	19,49 $
Agence de Revenu du Canada (DAS octobre)	1 399,00 $
Frais Prêt #2 TECQ 2014-2018	2 139,15 $
Frais bancaires	60,60 $
Location du photocopieur	133,37 $
Intérêt sur emprunt temporaire	749,18 $
Iristel	872,97 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS octobre)	3 786,19 $
Salaire des employés	7 064,99 $
Salaire des élus	1 912,60 $
Telus Québec (Internet et téléphone du garage)	162,20 $
Total	**18 299,74 $**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Résolution No 021-23

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande de commandite de la Fabrique de la Paroisse de La Trinité-des-Monts pour le diner du 19 février 2023. La contribution sera offerte par le biais d'une location de salle gratuite et d'un don de 50 $.

AUTORISATION DE RASSEMBLEMENT ET DE LOCATION DE SALLE À TITRE GRATUIT POUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES

Résolution No 022-23

Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande d'un groupe de citoyens et citoyennes de permettre l'accès au local de la bibliothèque afin d'y tenir des rencontres d'activités physiques entre citoyens. La personne responsable du regroupement sera Mme Julie DeGrâce.

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN VITALISATION AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ESPRIT-SAINT

Résolution No 023-23

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Trinité-des-Monts a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉANT QUE les municipalités de La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour une ressource en vitalisation dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de La Trinité-des-Monts s'engage à participer au projet de Coopération intermunicipale d'une ressource en vitalisation et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte que la municipalité d'Esprit-Saint agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- La mairesse et la greffière-trésorière seront déléguées sur le comité de gestion de la ressource en vitalisation et sont autorisées à signer tout document relatif à ce projet.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ORGANISMES DU MILIEU

Résolution No 024-23

Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate les conseillers et conseillères aux organismes suivants à titre de représentants :

Bibliothèque: M. Steve Boucher
La Route des Monts Notre-Dame: Mme Marie-France Gagnon
Corporation de Développement: M. Christian Baril
Comité famille et ainés: Mme Lise Bérubé
Centre des opérations dignité : M. Christian Baril
Comité d'embellissement : Mme Nicole Després

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Le représentant assiste seulement aux réunions du comité qu'il ou elle représente et donne un compte rendu en séance ordinaire du conseil municipal. Si un membre du conseil désire siéger sur le comité qu'il ou elle représente, cela est fait à titre de choix personnel ou selon la charte de l'organisme.

Contrairement aux années passées, pour le comité de La Route des Monts Notre-Dame, le représentant de La Trinité-des-Monts n'a plus l'obligation de siéger sur le conseil d'administration. Il pourra s'enquérir des derniers développements auprès de l'administrateur qui a été désigné pour représenter la municipalité de La Trinité-des-Monts.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 EN MATIÈRE D'URBANISME

Résolution No 025-23

Il est proposé par M. Christian Baril et adopté à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts adopte le rapport annuel 2022 en matière d'urbanisme tel que transmis par l'inspecteur en urbanisme.

REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ANNÉE 2023

Résolution No 026-23

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts s'est dotée d'un règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 200-12 a été adopté conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit la nomination par résolution des membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents que les personnes suivantes soient nommées pour remplacer les anciens membres du conseil au comité consultatif d'urbanisme de l'année 2023:

M. Christian Baril, représentant du conseil
Mme Nicole Després, représentant du conseil

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #278-23

Résolution No 027-23

M. Steve Boucher, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement de concordance numéro #278-23 modifiant le plan d'urbanisme pour la Municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement 21-03;
- dépose le projet du règlement numéro #278-23 intitulé *Règlement de concordance 278-23 modifiant le plan d'urbanisme pour la municipalité de la Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement 21-03.*

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #279-23

Résolution No 028-23

Mme Lise Bérubé, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro #279-23 modifiant le règlement de zonage 195-12 pour la Municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement 21-03;

- dépose le projet du règlement numéro #279-23 intitulé « *Projet de règlement de concordance 279-23 modifiant le règlement de zonage 195-12 pour la municipalité de*

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

la Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement 21-03 ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #280-23

Résolution No 029-23

Mme Nicole Després, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro #280-23 modifiant le règlement de zonage 195-12 afin d'ajouter certaines dispositions;

- dépose le projet du règlement numéro #280-23 intitulé « *Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 195-12 afin d'ajouter certaines dispositions* ».

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 030-23

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 21h00.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 13 MARS 2023.

.....
Chantal Gagnon, mairesse

.....
Francesca Lavoie, Directrice générale/gref.-/trés.